



Procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin 2025 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, régulièrement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont l'Abbé d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : SCHNEIDER Alexandre, DOUET Jean-François, MOURET Sylvie, BRUN Françoise, LEROUGE Michel, TRIPOTEAUD Dominique, RENAUDIN Stéphanie, NOUVEAU Maria-José, BON Jean-François, CLERBOUT Micheline, PARROT Claire, COMBAUD Benoit, VAN VLAMERTYNGHE Alain.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BRISSON Hervé, pouvoir donné à M. LEROUGE Michel

M. NEVES Jaime, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre

M. STAUDER Jean-Denis, pouvoir donné à Mme NOUVEAU Maria-José

Mme MATHIEU Nelly, pouvoir donné à Mme MOURET Sylvie

Etaient absents excusés : M. AUBRY Jérôme, Mme LHERMENIER Sandrine.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie RENAUDIN

Nombre de membres :

Règles de quorum : Majorité des membres présents =10

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

Pouvoirs : 4

Date d'affichage de la convocation : 12 juin 2025

L'ordre du jour était le suivant :

- A0 – Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025
- A1 – Règlement intérieur de la cantine scolaire municipale
- A2 – Règlement intérieur de l'accueil périscolaire municipal
- A3 – Convention de location des locaux et équipements communaux - Modification
- A4 – Adhésion SPA de Saintes
- C5 – Vente parcelle de terrain cadastrée section AI n°0013 située 18 rue des Allards
- C6 – Lotissement « Les Guilloteaux » - Mandat de vente sans exclusivité aux agences immobilières pour la vente des terrains
- D7 – Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pont l'Abbé d'Arnoult – Demande de subvention exceptionnelle
- D8 – Tarifs 2025 – Modification
- D9 – Approbation des comptes de gestion 2024 du receveur pour le budget principal et le budget annexe du camping
- D10 – Approbation des comptes administratifs 2024
- D11 – Affectation des résultats
- D12 – Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) – Evolution des bases prévisionnelles
- Z13 – Questions et informations diverses

Ouverture de la séance à 18h35

A – Administration générale

A0 – Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

A1 – Règlement intérieur de la cantine scolaire municipale

Mme BRUN est étonnée par la distribution des médicaments par le personnel.

Adopté à la majorité.

Pour : 16 Abstention : 1 (Mme BRUN) Contre : 0

A2 – Règlement intérieur de l'accueil périscolaire municipal

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

A3 – Convention de location des locaux et équipements communaux - Modification

Proposition de prévenir 8 jours avant la date prévue en cas d'annulation.

Gymnase : téléphone obligatoire pour le locataire.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

A4 – Adhésion SPA de Saintes

Refusé à l'unanimité.

Pour : 0 Abstention : 0 Contre : 17

B – Ressources Humaines

NEANT

C – Urbanisme

C5 – Vente parcelle de terrain cadastrée section AI n°0013 située 18 rue des Allards

Mme NOUVEAU précise qu'il y a une discordance entre le procès-verbal du précédent conseil (18 000 €) et la proposition de ce jour (17 920 €).

Le prix de vente est bien de 80 € pour 224 m², soit 17 920 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

C6 – Lotissement « Les Guilloteaux » - Mandat de vente sans exclusivité aux agences immobilières pour la vente des terrains

Mme NOUVEAU signale qu'un agent immobilier indépendant habitant la commune n'est pas inscrit sur la liste de propositions.

Proposition est faite de préciser la possibilité d'ajouter d'autres mandataires s'ils sont identifiés.

Proposition de rémunération du mandataire de 5% du prix de vente.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D – Finances

D7 – Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pont l'Abbé d'Arnoult – Demande de subvention exceptionnelle

Proposition de subvention de 350 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D8 – Tarifs 2025 – Modification

Gobelet consigne : 1 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D9 – Approbation des comptes de gestion 2024 du receveur pour le budget principal et le budget annexe du camping

Seuls les totaux sont énumérés car le budget avait déjà été vu lors du précédent conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D10 – Approbation des comptes administratifs 2024

a) Budget principal

Le Maire quitte la salle pour le vote. Mme CLERBOUT fait voter le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

b) Budget camping

Le Maire quitte la salle pour le vote. Mme CLERBOUT fait voter le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D11 - Affectation des résultats

a) Budget principal

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

b) Budget camping

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D12 – Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) – Evolution des bases prévisionnelles

Suite à une évolution législative, la commune va constater une perte de 5 717 € non compensée par l'Etat mais qui pourrait l'être par l'augmentation du taux de l'impôt.

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux ce jour et abordera la question des impôts lors d'un conseil ultérieur.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

E – Patrimoine, culture, sport, tourisme

NEANT

F – Intercommunalité

NEANT

Z – Questions et informations diverses

Z13a – Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu 5 DIA.

Z13b – Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris 7 décisions dans le cadre de sa délégation.

Z13c – Projet « Parc éolien des Rouches » sur les communes de Balanzac et Sainte Gemme – Arrêté préfectoral de refus

Parc éolien des Rouches : suite à un précédent vote du conseil municipal (pour 8 – contre 10), le Préfet a pris un arrêté en date du 14 avril 2025 refusant l'implantation des éoliennes.

Z13d – Cimetière

Monsieur le maire précise que la commission cimetière va bientôt se réunir pour réviser le règlement.

Z13e – Agence de l'eau Adour Garonne – Note d'information sur les redevances 2024

Monsieur le maire rappelle la présentation des rapports annuels eau potable et assainissement (RPQS) lors de la séance du 27 novembre 2024.

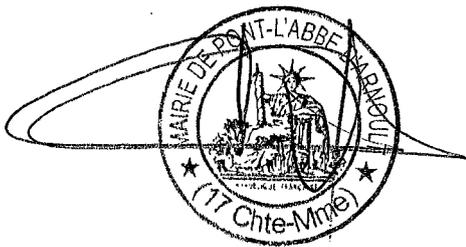
En complément, l'Agence de l'eau Adour Garonne a fait parvenir une note d'information relative aux redevances 2024.

Z13f – Informations diverses

- ❖ Jumelage suisse : résumé du week-end qui s'est très bien passé (mouclade, raclette, Crazanne,...).
- ❖ Camping : Il est attribué. Le nom de l'exploitant sera dévoilé lors de la réunion publique. Dans un premier temps, il sera ouvert aux camping-cars dès juillet.
- ❖ Fête de la musique : appel aux bénévoles pour monter la scène. Concert, karaoké, concert.
- ❖ Caserne des pompiers : M. TRIPOTEAU demande quand. Monsieur le maire répond que la prochaine caserne sera celle de Pont l'Abbé d'Arnoult mais pas avant fin 2029. C'est le département et le SDIS qui financent les casernes.
- ❖ Piscine : Mme CLERBOUT demande ce qu'il en est. Monsieur le maire répond que l'étude sur l'état de la piscine va être lancée. Puis une seconde étude sur les besoins (nombre de bassins) sera financée par la Communauté de communes. L'arrivée du camping sera peut-être un plus pour la piscine mais elle ne sera pas intercommunautaire. Une réouverture n'est pas envisagée avant 2029.
- ❖ Prestataire communication : Mme NOUVEAU déplore que le contrat soit renouvelé de façon automatique, sans concertation avec le conseil municipal. Monsieur le maire précise que sur le budget prévisionnel toutes les lignes sont lues et votées et qu'elle a voté. Un marché sera lancé sur la communication pour le choix du prestataire. Mme la DGS précise que le maire a une délégation pour cette prestation et qu'on ne peut pas discuter en conseil des délégations du maire et de ses décisions.
- ❖ M. COMBAUD évoque les incendies en cours dans la forêt de la Coubre.
- ❖ Comité des jeunes et journée de d'ado : tournoi de dodge ball + boom. Monsieur le maire précise l'implication des jeunes qui est très importante.
- ❖ M. LEROUGE relance l'idée de nettoyer le porche du cimetière avec le karcher et les services techniques.

Clôture du conseil à 20h04

Le Maire,
Alexandre SCHNEIDER



La secrétaire de séance
Stéphanie RENAUDIN